


l'éducation est au cœur de toute stratégie d'édification de la paix. C'est par l'éducation que peut être dispensée le plus largement possible une initiation aux valeurs, aux aptitudes et aux connaissances qui fondent le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques, le rejet de la violence et l'esprit de tolérance, la compréhension et l'appréciation mutuelle entre individus, groupes et nations.

Stratégie à Moyen Terme  
de l'UNESCO (1996-2001)

“ *Toute personne a droit à l'éducation (...). L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.* ”

Article 26,  
de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme  
(proclamée le 10 décembre 1948)

# ÉDUCATION POUR UN



L'éducation pour une culture de la paix se fonde sur le mandat constitutionnel de l'UNESCO d'élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes. Au cours des années, l'UNESCO et les Nations Unies ont élaboré des instruments normatifs, des déclarations et des plans d'action, qui ont été largement acceptés par la communauté internationale et qui servent de cadre de référence pour la promotion du concept d'éducation pour une culture de la paix dans le monde entier : la Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (Paris, 1974); le Plan d'action mondial pour l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie (Montréal, 1993); la Déclaration et le Programme d'action de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993); la Déclaration et le Cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie (Paris, 1995), et le Plan d'action en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004).

A l'aube du nouveau millénaire, l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé l'année 2000, Année internationale de la culture de la paix, et la décennie 2001-2010, Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde. Cette période devrait donner le signal de départ pour une mobilisation générale en faveur d'un changement profond.

# E CULTURE DE LA PAIX

L'accès à l'éducation et aux diverses formes d'enseignement constitue une condition nécessaire mais non suffisante pour une culture de la paix. Un système intégré d'éducation et de formation est nécessaire pour tous les groupes de la population à tous les niveaux de l'éducation formelle et non formelle. Son objectif principal est l'élaboration d'une approche intégrale fondée sur des méthodes de participation et prenant en compte tous les aspects de l'éducation pour une culture de la paix : la paix et la non-violence, les droits de l'homme, la démocratie, la tolérance, la compréhension internationale et interculturelle, et la diversité culturelle et linguistique.

A ces fins, le Département de l'Éducation pour une Culture de la Paix, en coopération avec d'autres unités, s'occupera des tâches suivantes :

- ◆ le suivi de l'application des instruments normatifs et des plans d'action,
- ◆ l'exécution des plans et programmes nationaux concernant l'éducation pour une culture de la paix,
- ◆ la promotion de l'amélioration et l'innovation des programmes d'enseignement, du contenu et des méthodes d'enseignement, du matériel pédagogique, et de la formation des enseignants et autres personnel de l'éducation,
- ◆ la promotion de la coopération bilatérale et multilatérale dans la révision des textes d'histoire et de géographie,
- ◆ la promotion de la diversité linguistique à tous les niveaux de l'enseignement,
- ◆ le renforcement du réseau du Système des Écoles Associées de l'UNESCO (le réSEAU),
- ◆ la promotion de l'éducation physique et le sport pour une culture de la paix.

# L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

**L'**enseignement des langues renforce l'action de l'Organisation en faveur de la diversité linguistique et culturelle et de l'éducation multilingue. L'apprentissage des langues constitue un facteur essentiel du développement de la personne et les langues sont le principal véhicule de l'action éducative et pédagogique. Les sciences ont besoin de vocabulaires spécialisées pour pouvoir se développer. Les changements dans les communications exigent le développement de l'éducation multilingue. Les langues sont une expression et un vecteur de toutes les cultures et, pour nombre de communautés, le seul moyen d'exprimer et transmettre leur patrimoine immatériel. On ne peut pas oeuvrer pour la culture de la paix sans s'occuper des langues.

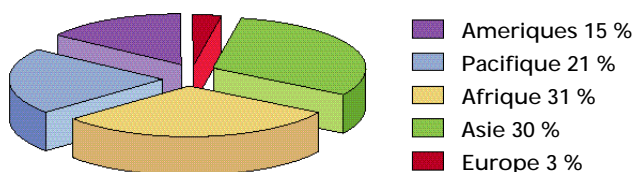
## Les activités principales de l'enseignement des langues concernent :

- la conception d'activités dans les domaines de l'éducation multilingue et l'enseignement des langues, dont notamment l'élaboration de matériel pour l'enseignement des langues,
- l'appui à l'action des Etats membres dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques linguistiques de nature à assurer l'enseignement des langues, et appui en vue de la promotion des droits linguistiques en tant que partie intégrante des droits de l'homme,
- publication périodique d'un Rapport de l'UNESCO sur les langues du monde (voir encadré).

Le «Comité consultatif pour le Pluralisme Linguistique et l'Education Multilingue», créé par l'UNESCO lors de la 155ème session du Conseil exécutif, est composé de 12 experts qui conseillent l'Organisation sur ses activités dans le domaine du pluralisme linguistique et de l'éducation multilingue. Mme Vigdis Finnbogadóttir, ancienne Présidente de la République d'Islande (1980-1996) et Ambassadeur de bonne volonté pour les langues depuis 1998, assiste la Division des langues et son «Comité consultatif pour le Pluralisme Linguistique et l'Education Multilingue» dans toutes les activités relatives aux langues.

## RÉPARTITION DES LANGUES À TRAVERS LE MONDE

(NOMBRE TOTAL DE LANGUES : 6.528)



Source: *The Cambridge Encyclopædia of Languages* et *the Cambridge Factfinder* (1997)

## LE RAPPORT DE L'UNESCO SUR LES LANGUES DU MONDE

L'idée d'un rapport de l'UNESCO sur les langues du monde est née lors du Séminaire international sur les politiques linguistiques célébré à Bilbao (Espagne) en 1996, où le Directeur Général proposa que l'Organisation élabore et publie un tel rapport. Le Rapport sera publié pour la première fois en 2001 et il aura les fonctions suivantes :

- une fonction descriptive concernant notre richesse linguistique,
- une fonction explicative illustrant les conflits et problèmes qui intéressent le langage,
- une fonction incitative en vue de la formulation de recommandations utiles aux États membres.

# L'ÉDUCATION POUR LA PAIX, LES DROITS DE L'HOMME ET LA DÉMOCRATIE

Les activités principales de l'éducation pour la paix, les droits de l'homme, la démocratie, la compréhension internationale et la tolérance sont les suivantes :

- appui aux Etats membres dans l'élaboration de politiques et plans éducatifs, d'éducation formelle et non formelle, pour intégrer le respect des droits de l'homme, l'exercice de la démocratie, la promotion de la paix et la compréhension interculturelle dans l'éducation générale,
- élaboration et exécution d'un nombre de projets nationaux et/ou sous-régionaux d'éducation pour une culture de la paix, notamment dans des pays en transition et en situation post-confliktuelle,
- élaboration dans plusieurs pays de programmes d'éducation civique en coopération avec le consortium international d'éducateurs civiques (CIVITAS), l'International de l'Education et d'autres organisations,
- élaboration de projets éducatifs sur la non-violence et le règlement pacifique des conflits,
- encouragement à l'adaptation et à la diffusion de matériels didactiques de l'UNESCO relatifs à la paix, les droits de l'homme, la démocratie et la tolérance produits au cours de ces dernières années, en favorisant leur traduction dans des langues nationales et locales,
- assistance dans l'élaboration de manuels scolaires et matériels didactiques appropriés pour les pays en situation pré ou post-confliktuelle,
- élaboration d'une stratégie globale et mise au point d'un programme type de formation des enseignants en coopération avec des institutions nationales et internationales,
- organisation de stages de formation régionaux, sous-régionaux et nationaux à l'intention des éducateurs et autres personnels de l'éducation,
- promotion de réseaux d'éducation pour la paix, les droits de l'homme, la démocratie et la non-violence,
- suivi des différents instruments normatifs internationaux relatifs au droit à l'éducation.



## **PROGRAMME NATIONAL D'ÉDUCATION POUR UNE CULTURE DE LA PAIX AU MALI**

*Au Mali, l'UNESCO apportera son assistance, avec l'appui financier du PNUD, à l'introduction de l'éducation relative à la paix et aux droits de l'homme dans les programmes scolaires de l'enseignement primaire et secondaire. Le projet, conçu pour trois ans, commencera à la fin de 1999, et portera sur l'analyse et la réforme des programmes, sur la méthodologie pédagogique, sur l'élaboration de matériel d'enseignement pour l'éducation relative aux droits de l'homme et à la paix, et sur la formation de personnel enseignant. Les leçons tirées de projets antérieurs UNESCO/DANIDA sur six pays de l'Amérique centrale et trois pays de l'Afrique australe seront mises à contribution au Mali et dans d'autres programmes nationaux.*

# LE RÉSEAU DU SYSTÈME DES ÉCOLES ASSOCIÉES (RÉSEAU)

Le Réseau du Système des Ecoles associées de l'UNESCO a été créé en 1953 pour coordonner et encourager des activités expérimentales en vue de promouvoir l'éducation pour la compréhension internationale et la coopération. En 1999 ce Réseau est formé par plus de 5.600 établissements éducatifs dans 162 pays qui mettent en œuvre des projets pilotes pour l'amélioration de l'éducation pour une culture de la paix. Le matériel pédagogique innovateur produit récemment inclut un «peace-pack» (kit pédagogique pour la paix) et un kit pédagogique sur le patrimoine mondial.

**Les écoles associées sont invitées à mettre l'accent sur quatre thèmes principaux d'étude :**

- ◆ les problèmes mondiaux et le rôle du Système des Nations Unies à leur égard,
- ◆ les droits de l'homme et la démocratie,
- ◆ l'apprentissage interculturel, et
- ◆ la problématique de l'environnement.

**Exemples de projets du réSEAU :**

- ◆ projet d'éducation des jeunes au patrimoine mondial,
- ◆ briser le silence : la Route de l'esclave - projet éducatif du réSEAU sur la traite transatlantique,
- ◆ projets relatifs à l'environnement et projets interculturels: projet de la mer Baltique, projet de la mer Caraïbe, projet du Danube Bleu.
- ◆ utilisation des nouvelles technologies de la communication: le projet TIME, le projet sur la Journée mondiale de la solidarité,
- ◆ campagnes internationales: mobilisation des jeunes pour un XXI<sup>e</sup> siècle libéré des drogues, les scientifiques du futur : hommes et femmes,
- ◆ célébration des journées et des années internationales.

**Que signifie être membre du réSEAU :**

- ◆ avoir la possibilité d'agir ensemble avec d'autres gens qui partagent des valeurs, des visions et des espoirs semblables en vue d'un monde pacifique et juste, et qui s'engagent à obtenir cet objectif par l'éducation,
- ◆ les professeurs et les élèves des écoles associés travaillent ensemble dans des projets et participent à des réunions nationales, internationales ou régionales pour échanger leurs idées, leurs expériences et leurs opinions,
- ◆ on partage des initiatives réussies au moyen de lettres d'information et bulletins, sur des sites du Web, et par la production de prototypes de matériel d'enseignement destiné à avoir un effet multiplicateur.

## PROJET DE PRESERVATION ET PROMOTION DU PATRIMOINE MONDIAL

Le projet «Participation des jeunes à la préservation et la promotion du patrimoine mondial», coordonné conjointement par le réSEAU et le Centre du Patrimoine Mondial, offre aux étudiants la possibilité d'exprimer leurs préoccupations et de s'impliquer dans la protection de notre patrimoine culturel et naturel commun. Ils apprennent sur les sites du patrimoine mondial, sur l'histoire et les traditions de leur propre culture et d'autres, sur l'écologie et sur l'importance de protéger la biodiversité. Le projet présente deux activités concrètes : l'organisation de forums de jeunes sur le patrimoine mondial et l'expérimentation du tout nouveau kit pédagogique sur le patrimoine mondial.

# ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT

L'UNESCO constitue un irremplaçable forum de discussion ouvert aussi bien aux instances gouvernementales qu'aux organisations sportives volontaires : dimension éthique du sport, sport et éducation, activités physiques et sports pour tous, sport et environnement, sport et jeux de tradition, sport et promotion de la condition féminine, sport et culture de la paix, etc. Autant d'activités qui visent à mieux appréhender les rapports unissant le sport à certaines problématiques majeures des sociétés contemporaines.

L'action de l'UNESCO et du CIGEPS (du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport) en matière d'éducation physique et sportive s'organise autour de cinq axes principaux :

1. Les valeurs du sport au service de la culture de la paix, par :
  - la sauvegarde et la promotion des valeurs éthiques, morales et culturelles du sport,
  - la lutte contre la commercialisation abusive, le dopage et la violence,
  - le renforcement de l'action de tous ceux qui œuvrent pour que le sport soit, dans le respect des principes d'égalité et de dignité humaine, un facteur d'épanouissement, un instrument de paix, de développement et de solidarité.
2. Le développement du sport et de l'éducation physique dans le cadre des systèmes éducatifs scolaires, extrascolaires et du processus d'éducation permanente.
3. La valorisation des fonctions que le sport est en mesure d'assurer dans les domaines de l'action culturelle, de la promotion de l'environnement, de l'égalité des sexes, de la promotion et de l'intégration sociale.
4. De nouvelles formes de coopération et de concertation aux échelons national, régional et international en associant l'UNESCO de manière plus systématique et durable, pour favoriser l'élaboration de politiques et programmes nationaux en matière d'éducation physique et de sport ainsi que la réduction des écarts, inégalités et déséquilibres entre nations et régions du monde.
5. L'appui en biens et services au titre des ressources extrabudgétaires recueillies et attribuées par le FIDEPS (Fonds international pour le développement de l'éducation physique et le sport).



## MINEPS III

*La troisième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et le sport (MINEPS III) doit se tenir du 30 novembre au 3 décembre 1999 à Punta-del-Este (Uruguay).*

DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION  
POUR UNE CULTURE DE LA PAIX

**UNESCO**

7, Place de Fontenoy  
75352 Paris 07 SP, France

Tél.: (+331) 45 68 10 99

Fax: (+331) 45 68 56 39

E-mail: k.savolainen@unesco.org

m.angerville-chaparro@unesco.org

Website: <http://www.unesco.org/cpp/ecp>

Website général: <http://www.unesco.org/education>

POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS  
COMPLÉMENTAIRES SUR LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES ET PROJETS,  
VEUILLEZ CONTACTER LES UNITÉS RESPONSABLES:

Éducation pour la paix,  
les droits de l'homme et la démocratie

Tél.: (33.1) 45 68 21 23

Fax: (33.1) 65 68 56 39

E-mail: edpdh@unesco.org

Réseau du système  
des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU)

Tél.: (33.1) 45 68 10 80

Fax: (33.1) 45 68 56 39

E-mail: aspnet@unesco.org

Website: <http://www.unesco.org/education/asp>

Enseignement des langues

Tél.: (33.1) 45 68 09 99

Fax: (33.1) 45 68 59 06

E-mail: edlan@unesco.org

Website: <http://www.unesco.org/education/linguapax>

Éducation physique et sport

Tél.: (33.1) 45 68 10 04

Fax: (33.1) 45 68 56 39

E-mail: edeps@unesco.org